CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E24046** **VALABLE JUSQU'AU** **14/12/2026**

ÉDITÉ LE 14/10/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/01/1978

Raison sociale : OSSELIENNE DE PEINTURE

Forme juridique : SAS
DEPUIS LE 21/06/2000

Capital : 40 000

16 BIS RUE VICTOR MALO
76350 OISSEL

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC ROUEN 1978 B 235

Siret : 313 767 998 00021

Code NACE : 4334Z

Numéro caisse de congés payés : 3423070

Assurance Responsabilité Travaux :
SMABTP 1247000/001 467034/000

Assurance Responsabilité Civile :
SMABTP 1247000/001 467034/000

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/03/2026

Téléphone : 02 35 64 75 15 **Fax :**

Portable : 0623252852

Responsabilité légale :
DEFROMERIE RAYNALD PRÉSIDENT

Site Internet :

E-mail : sop.sandrine@orange.fr

Effectif moyen : 18 **Tranche de classification :** EFF2 **Chiffre d'affaires H.T. :** 1 908 936 **Tranche de classification :** CA5

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
6112	Peinture et ravalement (Technicité confirmée)	18	06/10/2026
	Nombre total de qualifications : 1		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

14/10/2026 09:46

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.